

pourpoints à grandes basques, un manteau d'un gros drap à la Capucine, l'épée & le pistolet au côté, n'ayant ni cravate ni rabat. Les pauvres ne portent à leurs pieds qu'une semelle d'écorce d'arbre attachée avec des cordes; ceux qui sont un peu commodes, ont des souliers faits avec des coïnes de lard bien corroyées, qui durent fort long-tems.

Avant de finir cet Article, je remarquerai encore qu'il y a des gardes ordonnées pour aller la nuit visiter les Auberges, afin de voir s'ils trouveront dans les lits quelque menton sans barbe. Car les Aubergistes ne peuvent logger chez eux aucunes femmes, ni même les hommes, s'ils n'ont de la barbe au menton, à moins qu'ils ne soient connus, ou munis d'attestation ou certificats authentiques; cette police est un effet de la jalousie de la Nation, qui craignent que leurs femmes ou leurs filles n'aillent chercher dans les hôteleries quelque dédommagement auprès des étrangers.

Ce défaut de barbe me fait souvenir de deux Ambassadeurs de Venise, qui ayant été envoyés près de l'Empereur Frederic, ce Prince les méprisa, parce qu'ils étoient encore sans barbes; ce qui obligea le plus jeune de dire avec beaucoup de hardiesse, *Si la Sérénissime République avoit crû que V. M. I. fit plus d'état des barbes que de la prudence, elle lui auroit envoyé des chevres.*

II. Le Duc d'Escalona ayant exercé pendant trois ans la Vice-Royauté de Naples, à la satisfaction de la Cour de Madrid, le Roi Catholique l'a confirmé dans cette Dignité pour trois autres années, ce qui a été un

*Viceroi de
Naples.*

sujet